



HAL
open science

Révolution et disparition. Parcours de quelques ci-devant désignants socio-politiques

Agnès Steuckardt

► **To cite this version:**

Agnès Steuckardt. Révolution et disparition. Parcours de quelques ci-devant désignants socio-politiques. Claire Badiou-Monfferan, Thomas Verjans. Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique, Honoré Champion, pp.191-200, 2015, Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique, <10.18463/steuckardt.008>. <hal-01676980>

HAL Id: hal-01676980

<https://hal.science/hal-01676980v1>

Submitted on 15 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Révolution et disparition : parcours de quelques ci-devant désignants socio-politiques
Agnès Steuckardt
Praxiling, UMR 5267
Université Montpellier 3 / CNRS

Les études diachroniques envisagent généralement la disparition d'un élément linguistique comme un processus lent, et les termes d'*obsolescence*, ou de *désuétude*, utilisés dans ces circonstances, la présente sous un aspect progressif : la « désuétude » est, dit le *TLF*, un « état d'abandon où se trouve une chose, une pratique qui n'est plus ou presque plus en usage », l'obsolescence est « évolution tendant à rendre (quelque chose) périmé ». « Presque plus », « tendant à » : il semble que les mots sortent d'usage à bas bruit, sans que cette sortie puisse être véritablement circonscrite entre des bornes bien précises, ni véritablement concertée. La disparition serait-elle un processus « naturel », sur lequel les locuteurs n'auraient pas de prise ?

Loin de cette conception naturaliste de la langue, qui fera florès au XIX^e siècle, les représentations qui se construisent à partir du XVI^e siècle prêtent aux locuteurs la capacité d'agir sur la langue française ; à l'égard de la disparition lexicale, à laquelle on s'intéressera plus précisément dans la présente contribution, on voit se succéder, et parfois entrer en conflit deux attitudes : le désir de retenir les vieux mots et celui de les congédier. Ce dernier semble l'emporter chez Lumières, et s'exacerber à la fin du siècle. Les acteurs de la Révolution française ont cru pouvoir révolutionner la langue, non seulement par la création de mots nouveaux, mais aussi, et c'est ce qui nous intéressera plus particulièrement ici, par l'abolition de mots appartenant au régime qu'ils voulaient renverser. Comment s'est formée l'idée qu'ils pouvaient supprimer les mots qu'ils jugeaient abusifs ? A-t-elle trouvé confirmation dans les faits ? Les mots « abolis » ont-ils effectivement disparu ?

On cherchera, dans un premier temps, à suivre, du début de l'âge classique à la Révolution, les métaphores de la disparition linguistique et les représentations de la langue qu'elles construisent : si elles s'opposent sur la place qu'ils réservent aux vieux mots, elles se rejoignent dans conception de la langue que Sylvain Auroux qualifiait de « politique », où l'on attribue aux locuteurs un rôle de véritables « sujets de la langue » (Auroux, 1986). Dans un second temps, on mettra à l'épreuve de l'expérience cette conception politique de la disparition, en prenant l'exemple des abolitions opérées pendant la période révolutionnaire. L'étude ici présentée sera centrée sur une des abolitions mise en œuvre par la Révolution : celle des bénéfiques ecclésiastiques. En s'appuyant sur les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie*, on mettra en regard l'abolition voulue à la disparition observée.

1. Représentations de la disparition, des classiques aux Lumières

Quelle place les représentations de la langue qui se mettent en place à l'Âge classique, assignent-elles à la disparition linguistique ? Alors qu'au XVI^e siècle, la lutte contre la disparition des vieux mots apparaît un facteur de consolidation de la langue française, c'est une option singulièrement différente que choisissent les classiques.

1.1. Quelques métaphores de la disparition

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, les poètes de la Pléiade avaient affiché, à l'égard du devenir de la langue, des positions volontaristes, parmi lesquelles figurait la lutte contre la disparition linguistique ; Ronsard s'était fait le champion des « antiques vocables » (*Préface posthume de la Franciade*, XVI, 1586, p. 348). Cette défense des vieux mots est vigoureusement critiquée par la génération suivante. Soucieux de démoder leurs prédécesseurs, Deimier, Du Perron, Malherbe stigmatisent les « vieux mots » (Brunot, [1891], 1969, p. 249-281). Pour Deimier,

s'il falloit croire Ronsard en cela, il n'y auroit point de beauté asseurer en notre langage : Car il seroit tout bigarré et monstrueux par les diverses façons dont ceux qui escriroient le peindroient à leur fantaisie. Et ainsi les choses nouvelles et raffinées seroient tousiours meslees et brouillées parmi les vieilles et inutiles » (1610, p. 368-369).

Empruntant la métaphore de la langue-patrimoine, il lui applique une manière de dicton populaire : « il est beaucoup meilleur d'avoir un petit heritage qui soit bien cultivé et utile, que non pas une grande chevance qui n'apporte que beaucoup de peine et peu de fruct » (*ibid.*). Fort de ce principe de sagesse paysanne, Deimier veut abandonner ces « choses » de langage « vieilles » et, à son goût, « inutiles », au profit d'un « petit heritage », qui sera agrémenté des trouvailles « nouvelles et raffinées » de la jeune génération.

En retrait de ces querelles générationnelles, Montaigne expose une représentation plus nuancée du changement linguistique. Comme toute chose humaine, le « langage » est, selon lui, soumis à la variation, qu'il représente par la traditionnelle métaphore héraclitienne du flux : « Il escoule tous les jours de nos mains : et depuis que je vis, s'est alteré de moitié » (III, 9, p. 982). Aux prétentions modernes à une hypothétique perfection¹, il rétorque : « Autant en dict du sien, chaque siecle » (*ibid.*). Malgré cette conscience aiguë du changement linguistique, il n'exclut pas la possibilité d'une stabilisation : « C'est aux bons et utiles escrits de le clouer à eux, et ira son credit selon la fortune de nostre estat » (*ibid.*). Par la qualité de son œuvre, l'écrivain peut, en quelque manière, arrêter le changement linguistique, et « clouer » la langue, qui se trouve représentée alors non plus comme un flux mais comme un objet solide, quoique fugitif. Marie de Gournay reprend à son « second père » la métaphore :

C'est aux bons Autheurs, dit ce grand personnage de mon second père, en ceste mesme consideration de leur suffisance et de leur credit, d'enchaîner et de cloüer la langue à leurs Livres : commandant au surplus et en autre lieu de retenir les vieux mots de bec et d'ongles, de crainte qu'ils ne nous eschapt. (1626, p. 615)

Dans ce développement métaphorique, la lutte contre la disparition apparaît comme une chasse, dont la langue et, plus particulièrement, les vieux mots seraient la proie. Pour elle, Montaigne est de ces « bons Autheurs » qui ont su « clouer la langue à ses Livres » ; elle met son énergie à la défense de ces « vieux mots », et devient une figure de la résistance à leur disparition, dans le temps où l'Académie française ajuste ses positions linguistiques.

Sur le registre de la farce, Saint-Evremond campe, en 1643, une représentation caricaturale de l'opposition entre le parti des « vieux mots », incarné par Mademoiselle de Gournay, et celui d'une variation plus moderniste, auquel appartiennent les membres de la jeune « Académie française ». Sa *Comédie des académistes* tourne en dérision l'attachement passéiste aux vieux mots, aussi bien d'ailleurs que le modernisme dévastateur des « académistes » :

Mademoiselle de Gournay : Je vous ai bien cherché, Monsieur le Président.

Serizay : Baissez-vous, Bois-robot, et ramassez sa dent.

Bois-Robert : C'est une grosse dent qui vous étoit tombée

Et qu'un autre que moi vous auroit dérobée.

Silhon : Montagne en perdit une, âgé de soixante ans.

Mademoiselle de Gournay : J'aime à lui ressembler, même à perdre mes dents.

Mais apprenez par lui que par toute la Grèce,

C'étoit comme un devoir d'honorer la Vieillesse.

Et le vieil âge en vous sera peu respecté,

Si vous en usez mal dans la virilité.

Montagne s'employoit à corriger le vice,

Et bien connoître l'homme étoit son *exercice* :

Il n'auroit pas *cuidé* pouvoir tirer grand *los*

Du stérile labeur de réformer les mots. (II, 3)

¹ « Nous disons qu'il est à cette heure parfait » (*ibid.*).

On peut voir dans cette curieuse entrée en scène une représentation comique du destin des « antiques vocables » : Mademoiselle de Gournay égrène ses vieux mots comme ses vieilles dents. Dans sa tirade, *exercice, cuidé*², les viennent illustrer les thèses de la vieille damoiselle, qui défend celui qui, à ses yeux, a su « clouer la langue à ses livres ». Du respect des vieux mots dépend la pérennité de l'accès à la langue de Montaigne. La piété filiale a pour conséquence linguistique un attachement à la langue du passé. En contrepoint, le personnage de Serizay, qui n'est autre que le premier Président de l'Académie française, expose la doctrine des « académistes » en ces termes :

Tout ainsi que l'esprit est vague est contournable,
De même le discours doit être variable :
Les termes ont le sort qu'on voit au genre humain.
Un mot vit aujourd'hui qui périra demain.
L'usage parmi nous est fort ambulatoire. (*ibid.*)

C'est une conception variationniste de la langue qui se trouve développée ici, variationnisme que l'on trouvait déjà chez La Mothe le Vayer, avec une métaphore moins malséante que cette perte des dents, qui sent un peu la farce.

Pour donner une représentation métaphorique de la variation diachronique, La Mothe le Vayer se rappelle en effet l'*Art poétique* d'Horace :

Les mots changent si souvent que les feuilles des arbres ne tombent point plus ordinairement, selon le dire du poète latin. (1638, p. 15-16)³

C'est alors le passage des saisons qui sert à figurer le changement linguistique. Alors que « clouer » la langue chez Montaigne, ou la « retenir bec et à ongles chez Mademoiselle de Gournay supposait un agent humain, il est absent de cette métaphore, au point de rendre problématique, dans cette représentation linguistique, toute velléité de stabilisation.

Vaugelas s'en inquiète ; l'entreprise des *Remarques*, portant sur des usages bientôt disparus, ne serait-elle pas vaine ? Il répond avec soin à l'objection :

Je repons, et j'avouë, que c'est la destinée de toutes les langues vivantes, d'estre sujettes au changement ; mais ce changement n'arrive pas si à coup, et n'est pas si notable que les Auteurs qui excellent aujourd'huy en la langue, ne soient encore infiniment estimez d'icy à vingt-cinq ou trente ans, comme nous en avons un exemple illustre en M. Coëffeteau, qui conserve toujours le rang glorieux qu'il s'est acquis par sa traduction de Florus, et par son *Histoire Romaine* ; quoy qu'il y ait quelques mots et façons de parler, qui florissoient alors, et qui depuis sont tombées comme les feuilles des arbres » (*Remarques sur la langue française*, 1647, np).

Vaugelas reprend certes à son compte la métaphore des feuilles mortes, mais il pose des limites à cette représentation variationniste de la langue : tout d'abord, selon lui, « il n'y a nulle proportion entre ce qui se change et ce qui demeure dans le cours de vingt-cinq ou trente années » ; mais surtout, il pense poser des principes « qui n'auront pas moins de durée que nostre langue et nostre Empire », puisque « les Reigles qu'[il] donne pour la netteté du langage ou du stile subsisteront, sans jamais recevoir de changement » (*ibid.*). Il apparaît ainsi que la métaphore des feuilles mortes vaut certes pour l'état de langue passé, mais beaucoup moins pour le siècle où il suppose la langue parvenue à un « comble de perfection » (*ibid.*).

1.2. La disparition impossible ?

Au XVIII^e siècle, l'admiration que l'on voue aux auteurs classiques fragilise le variationnisme. Si Moncrif s'inscrit dans la continuité des représentations variationnistes lorsqu'il

² Voir Ponchon, ici même.

³ Ut silvae foliis pronos mutantur in annos./Prima cadunt : ita verborum vetus interit aetas./Et juvenum ritu florent modo nata, vigentque. (*Art poétique*, I, 60-62) « De même que les forêts changent de feuillages à mesure que l'année décline – les premières feuilles venues tombant les premières – de même meurent les vieilles générations de mots, alors que les nouvelles, comme de jeunes gens, s'épanouissent et prennent force » (*Art poétique*, I, 60-62, trad. David Bouvier, 2002, p. 150).

affirme, dans un discours prononcé à l'Académie française le 10 mars 1742, qu'« on ne peut ni ne doit fixer une langue vivante », de nombreuses voix s'élèvent pour protester contre la perte des mots anciens ; l'abbé Desfontaines, qui avait déjà entrepris de « venger » Racine contre les présomptueuses critiques de l'abbé d'Olivet (1739), répond au discours de Moncrif :

L'autorité des classiques garantira [...] de la vieillesse et de l'oubli les termes et les tours qu'ils auront employés. Elle préservera notre langue des pertes qu'elle pourroit essayer, si on venoit à abolir des expressions censurées dans les Ecrivains originaux. Doit-on permettre que Lafontaine, Despreaux, Racine, Rousseau deviennent jamais gothiques ? (1744, p. 36)

Desfontaines voudrait ainsi empêcher que la langue des classiques ne devienne « gothique », qualification qui s'applique alors « par une sorte de mépris » à ce qui paraît trop ancien et hors de mode » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1762, « Gothique »). Si Beauzée, dans l'article « Usage » de l'*Encyclopédie*, cite, à son tour, Horace et la métaphore des feuilles mortes, il précise toutefois, s'autorisant de Vaugelas :

Au surplus, entre tous ces usages successifs, il peut s'en trouver un, qui devient la règle universelle pour tous les temps du moins à bien des égards.

De l'admiration pour l'usage des classiques, résulte au XVIII^e siècle un esprit de résistance à l'obsolescence, voire la croyance à un arrêt de ce processus, comme on le voit chez l'académicien Thomas :

Heureusement que la prédiction de Montaigne s'est vérifiée ; les grands ouvrages du siècle de Louis XIV, pour me servir de son expression pittoresque, ont cloué la langue à eux. Il y a apparence qu'elle est à peu près fixée, non pour le nombre des mots, qui peut s'accroître encore, et s'accroît en effet tous les jours, mais pour son caractère, son génie, sa syntaxe et sa constitution particulière. ([posthume] 1802, p. 72)

Du point de vue du lexique, Thomas admet la possibilité d'un « accroissement », mais non celle d'une disparition : la métaphore « pittoresque » de Montaigne sert alors à construire le modèle d'une langue française constituée d'un socle classique inébranlable, auquel il serait possible d'ajouter, jamais d'enlever. La disparition serait-elle donc devenue impossible ?

1.3. Des mots à faire disparaître

Si l'on s'en rapporte aux textes des philosophes et des savants, c'est un discours assez différent que l'on entendra. À la suite de la publication par Locke de l'*Essai sur l'entendement humain* (1690), le thème de l'abus des mots devient un *topos* des Lumières. Il trouve écho chez les savants, qui voudraient réformer un vocabulaire surchargé de croyances populaires, ou de théories dépassées. Les chimistes, notamment, s'emploient à se démarquer de l'alchimie et de son jargon ésotérique. Les articles de l'*Encyclopédie* en dénoncent la vacuité, ainsi Diderot, dans cet article moqueur :

ABARNAHAS, terme qu'on trouve dans quelques Alchimistes, & sur - tout dans le *Theatrum chemicum* de Servien Zadith. Il ne paroît pas qu'on soit encore bien assuré de l'idée qu'il y attachoit. Chambers dit qu'il entendoit par *Abarnahas* la même chose que par *plena luna*, & par *plena luna* la même chose que par *magnesia*, & par *magnesia* la Pierre philosophale. Voilà bien des mots pour rien. (1751)

D'Holbach s'en prend à d'autres « termes obscurs et inintelligibles », tels que de *semence* ou de *sperme mercuriel* & métallique, de *semence saline* & *vitriolique* (article « Métal »), et la « pierre philosophale », citée 65 fois, est un sujet récurrent de plaisanterie. Une réforme systématique de la nomenclature chimique est entreprise par Guyton de Morveau, rejoint bientôt par Lavoisier. Dans leur *Méthode de nomenclature chimique*, ils déclarent :

Il est temps de débarrasser la chimie des obstacles de toute espèce qui retardent ses progrès ; d'y introduire un véritable esprit d'analyse, et nous avons suffisamment établi que c'étoit par le perfectionnement du langage que cette réforme devoit être opérée. (1787, p. 16)

Perfectionner le langage, c'est d'abord, à leurs yeux, le « débarrasser » de ses scories.

Dans le domaine philosophique, Voltaire et Helvétius reprennent le *topos* de l'abus des mots pour stigmatiser le vocabulaire théologique, mais aussi bientôt le vocabulaire socio-politique, Les mots peuvent tromper par les préjugés qu'ils véhiculent, tel *bassesse*, qui, selon Diderot, attache avec lui un « cortège d'idées fausses », ou gueux qui révolte Julie, dans la *Nouvelle Héloïse* :

Croyez-vous dégrader un pauvre de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de gueux ? Compatissant comme vous l'êtes, comment avez-vous pu vous résoudre à l'employer ? Renoncez-y, mon ami, ce mot ne va point dans votre bouche ; il est plus déshonorant pour l'homme d'âge qui s'en sert que pour le malheureux qui le porte. (Rousseau, 1761, p. 43)

Mieux vaudrait donc « renoncer » à certains mots. Le *topos* de l'abus des mots devient un moyen d'exprimer une opposition à l'ordre social établi, et la disparition des mots abusifs un enjeu politique.

2. Abolition du référent et disparition linguistique : l'exemple des bénéfices ecclésiastiques

Un des premiers actes majeurs de l'Assemblée nationale est l'abolition, le 4 août 1789, des privilèges et des droits féodaux. L'article premier déclare : « Toutes distinctions honorifiques, supériorité et puissance résultant du régime féodal, sont abolies ». Les modalités linguistiques de l'abolition des « distinctions honorifiques » seront précisées ultérieurement : le décret du 19 juin 1790 abolit les titres de noblesse et oblige les nobles à abandonner leur nom de fief, transformant *Mirabeau* en *Riquetti* ou *La Fayette* en *Môtier* ; plus radicalement, le décret du 8 novembre 1793, interdit le tutoiement. Dès les abolitions du 4 août cependant, la disparition des référents juridiques que sont les droits féodaux a des conséquences linguistiques : les noms des impôts féodaux, *annates*, *champart*, *dîme*, *gabelle*, font partie de ces mots qui, selon le pronostic du citoyen-lexicographe Chantreau « vont cesser d'être en usage » ([1790] 2008, p. 193). L'abolition du référent entraîne-t-elle effectivement la disparition linguistique ? Cette première série invite à nuancer la réponse : si *annates* n'est plus disponible dans la mémoire lexicale commune, en revanche *dîme* et *gabelle* demeurent connus, en tant que mots à référent historique, ainsi que, à un moindre degré sans doute, *champart*. Pour évaluer les différentes modalités dans le processus de disparition, on centrera la présente étude sur un événement précis et ses conséquences linguistiques : la suppression des bénéfices par la Constitution civile du clergé, du 12 juillet 1790 et ses conséquences sur les mots appartenant au champ sémantique-lexical centré autour de la notion de bénéfices ecclésiastiques. La suppression est formulée par l'article 20 :

« Tous titres et offices autres que ceux mentionnés en la présente constitution, les dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, tant des églises cathédrales que des églises collégiales, et tous chapitres réguliers et séculiers de l'un et l'autre sexe, les abbayes et prieurés en règle ou en commende, aussi de l'un et de l'autre sexe et tous autres bénéfices et prestimones généralement quelconques, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit, sont, à compter du jour de la publication du présent décret, éteints et supprimés sans qu'il puisse jamais en être établi de semblables » (Constitution civile du clergé, 12 juillet 1790, article 20).

La Constitution civile du clergé instaure rupture dans le mode de rétribution du clergé, mais aussi plus largement dans la manière de redistribuer l'argent public, puisque le bénéfice pouvait aussi être attribué à des laïcs⁴.

Le Concordat de 1801 confirme le statut des ecclésiastiques, qui ne reçoivent plus de bénéfices, mais un traitement. La tentative de Louis XVIII de rétablir les bénéfices échoue : le Concordat signé avec Pie VII le 11 juin 1817 ne sera jamais appliqué. Les ecclésiastiques reçoivent de l'État français, conformément au concordat de 1801, un traitement, jusqu'à la

⁴ Racine par exemple avait brigué, sans succès, ce qu'on appelait un *bénéfice simple* à Uzès.

séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Ainsi, après le 12 juillet 1790, les bénéfices appartiennent en France à un passé révolu.

Pour évaluer les conséquences linguistiques de cette abolition, on a utilisé le *Corpus du Dictionnaire de l'Académie*, tel qu'il a été constitué par les éditions Champion. Le champ lexical a été construit à partir d'une première interrogation sur le mot *bénéfice(s)* : ont ainsi été repérés tous les articles contenant le mot *bénéfices*, et un certain nombre de mots ayant subi un changement ; en complétant la série par une requête de même type menée à partir des mots *prébende* et *dévolu*, qui fonctionnent en parasyonymie, on obtient une liste de vingt mots : *annate, apprébender, bénéficial, bénéficiér (n.), bénéficiér (v.), chapellenie, commanderie, copermutant, custodi-nos, dataire, daterie, décimes, dévolutaire, indult, prébendier, prestimonie, pouillé, régale, regrès, vicairie*.

L'enquête diachronique, menée dans les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie*, amène à distinguer trois modalités de disparitions : la disparition du signifiant ; le maintien avec ajout du trait passé dans le sémème ; le recyclage du signifiant, réorienté vers un sens différent.

2.1. La disparition formelle

Certains mots de notre liste ne sont plus employés, ni compris par le locuteur ordinaire du XXI^e siècle. Le délai de disparition a été plus ou moins long, suivant les cas.

La disparition à court terme du signifiant concerne peu de mots : *décimes*, en tant qu'entrée au pluriel, a été enregistré dans les 4^e et 5^e éditions, il disparaît dans la 6^e. *Apprébender* n'est attesté que dans la 5^e édition, et disparaît dans la 6^e. Il n'est pas attesté dans Frantext : il n'a fait que passer dans la langue.

Chapellenie, copermutant, custodi-nos, dévolutaire, prestimonie, regrès, vicairie sont maintenus dans la nomenclature des 6^e et 7^e éditions. *Bénéficial* et *régale* disparaissent seulement dans la 9^e édition.

2.2. L'archaïsme référentiel

L'événement historique a des conséquences immédiates dans l'article de dictionnaire. Quand le texte de la définition comporte une forme verbale, le rédacteur passe à l'imparfait ou au plus-que-parfait, comme on le remarque en comparant par exemple les articles « Regrès » de la 5^e et de la 6^e édition :

REGRÈS. sub. m. Terme de Jurisprudence. Droit, pouvoir de rentrer dans un Bénéfice qu'on a résigné. *On lui a accordé le regrès. Il demande le regrès. Aller au regrès.* Il n'est d'usage que dans les matières bénéficiales. (1798)

REGRÈS. s. m. T. de Jurispr. bénéficiale. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on **avait résigné**. *On lui accorda le regrès. Il demandait le regrès. Aller au regrès.* Il **se disait** aussi en parlant De charges, d'offices de judicature, sur la vente desquels on **pouvait** revenir, en signifiant dans les vingt-quatre heures la révocation de la résignation qu'on en **avait faite** en faveur de l'acquéreur.⁵ (1832-35 et 1879)

Les exemples sont eux aussi déplacés dans un univers référentiel appartenant au passé : le passé composé, de la 5^e édition « *on lui a accordé le regrès* », devient un passé simple « *on lui accorda le regrès* », qui enferme l'événement dans des bornes et coupe le lien au présent.

À défaut de forme verbale dans la définition, l'imparfait est utilisé seulement dans les exemples :

CHAPELLENIE. s. fém. Chapelle. Bénéfice d'un Chapelain. *Il possède une Chapellenie dans la Cathédrale.* (1798)

CHAPELLENIE. s. f. Chapelle, bénéfice d'un chapelain. *Il possédait une chapellenie dans la cathédrale.* (1832-35 ; 1879)

⁵ Les caractères gras sont de nous.

Ces marques de passé dans la définition nous indiquent que le référent de ces signifiants appartient à un univers passé. Leur sémème s'est chargé d'un trait supplémentaire : « appartenant au passé » : ils ont basculé dans ce que l'on peut appeler « l'archaïsme référentiel », avant de disparaître complètement.

Annate, bénéficié (n.), bénéficié (v.), commanderie, dataire, daterie, pouillé, indult, prébendier restent présents dans la nomenclature, demeurant à ce stade de l'archaïsme référentiel. Ils désignent, depuis la Révolution, un référent qui appartient au passé et ils restent disponibles pour le discours à référence historique ; le *Dictionnaire de l'Académie* l'enregistre avec une marque d'usage, du type « anciennement » ou « histoire ». Deux d'entre ces mots, bénéficié et prébendier, méritent cependant un commentaire particulier, car, à côté de leur référence historique, ils ont amorcé une manière de « recyclage » lexical.

2.3. Le recyclage d'un matériau lexical

Prébendier se maintient comme signifiant à référent historique, mais il a développé aussi une extension de sens (par ext.) :

PRÉBENDIER. subst. masc. Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au Chœur au-dessous des Chanoines. *Ce Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines et d'autant de Prébendiers.* (1798 ; 1832-35 ; 1932-35)

PRÉBENDIER n. m. XV^e siècle. Emprunté du latin médiéval *praebendarius*, de même sens.

Ancient. Ecclésiastique qui servait au chœur au-dessous des chanoines et percevait une partie de leur prébende. Par ext. Personne, organisme qui bénéficie des avantages et des profits d'une situation particulièrement lucrative. Adj. (au féminin, *Prébendière*). *Des élites prébendières.* (1992)

L'extension de sens lui permet de sortir de l'archaïsme référentiel et de retrouver une présence nouvelle dans le lexique contemporain. Les 20 occurrences de *prébendier* dans Frantext se répartissent ainsi : avant 1789, les 5 occurrences de *prébendier* désignent un ecclésiastique qui reçoit des prébendes ; jusqu'au début du XX^e, on a sept occurrences historiques de *prébendier*, employé comme archaïsme référentiel. La 13^e occurrence est métaphorique : « Vous êtes en train d'essayer quelque chose comme une nouvelle religion, une religion de fortune que vous voulez élever à la dignité de religion d'état et dont nos instituteurs sont les prébendiers » (Barrès, *25^e Cahier*, 2.11.1909-16.3.1910, p. 56). Une extension de sens apparaît dès lors : *prébendier* ne désigne plus un ecclésiastique, mais toute personne qui bénéficie des avantages d'une situation. Les sept dernières occurrences se répartissent en six emplois avec sens étendu, et un archaïsme référentiel. On a affaire à un recyclage sémantique. On peut penser que le terme du processus sera l'oubli du sens historique, qui n'apparaîtra plus que dans la partie étymologique de l'article de dictionnaire, au profit du sens étendu devenu prévalent dès à présent.

Pour le substantif *bénéficié*, un recyclage sémantique du même type reste une virtualité de l'évolution : il se trouve en fait arrêté par la concurrence de la forme *bénéficière*, déjà bien installée en français. On remarque cependant que cette concurrence s'estompe au féminin : on trouve, de façon limitée, mais tout de même réelle, des féminins *bénéficières*, l'homophonie favorisant l'émergence de la graphie concurrente. Mais le recyclage de *bénéficié* est avant tout syntaxique : le confinement du substantif *bénéficié* dans l'archaïsme référentiel a laissé place au développement du verbe homonyme : la requête dans Frantext sur la période 1700-1789 ramène 27 substantifs pour un verbe, alors que sur 1794-1900, on a 83 verbes pour neuf substantifs.

Le changement référentiel affecte donc immédiatement la définition du mot. On pourrait penser que la disparition du désigné va entraîner celle du désignant ; en fait, on l'a vu, cette disparition est progressive, même si le désigné a disparu, il peut rester dans les mémoires et continuer à exister dans la langue sur le mode de l'archaïsme référentiel. Quand l'oubli du désigné est suffisant, le matériau lexical peut être réutilisé pour désigner d'autres réalités, donc développer autrement son sens, voire son usage syntaxique.

Au lendemain de la Révolution, nous retrouvons, dans la préface de la 6^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, la métaphore des feuilles mortes :

Quoi qu'en ait dit Horace, dans sa riante comparaison :

Ut silvae foliis pronos mutantur in annos,

Prima cadunt : ita verborum vetus interit aetas.

si le feuillage change et renaît, la tige à la longue se dessèche et s'appauvrit. Ainsi, au milieu de ces alternatives, de ces flux et reflux de l'usage, le déclin, ou, si l'on veut, la décomposition des idiomes, de temps en temps suspendue, reprend son cours et s'achève. ([Abel-François Villemain], *Dictionnaire de l'Académie*, 1835)

Aux yeux de Villemain, la métaphore horatienne semble trop optimiste : il n'est pas certain, qu'une fois les vieux mots tombés, de nouveaux viennent les remplacer. Ce texte est écrit sous le coup de la Révolution ; c'est alors une idée commune chez les partisans de la Restauration, comme Abel-François Villemain, ou comme son ami Victor Cousin, que la Révolution a entamé un processus de « décadence » de la langue française. Le vif sentiment de la variation linguistique, et d'une certaine fragilité de la langue, a pu être aiguë par l'expérience des disparitions linguistiques provoquées par les abolitions révolutionnaires.

Si la métaphore de la disparition est déclinée alors sur le mode du regret et non plus du désir, elle s'inscrit toujours dans une conception politique de la langue. Cette tradition s'est mise en retrait lorsqu'au XIX^e siècle, le changement linguistique a été appréhendé comme le résultat mécanique de ce que la grammaire comparée a appelé des « lois phonétiques ». Les linguistes, alors fascinés par les progrès des sciences de la nature, ont parfois voulu présenter la langue comme un « organisme » qui vivait une vie autonome, régie par des lois « naturelles ». Malgré cette conception, la prise en compte du paramètre social est restée présente, chez Bréal, bien sûr, chez Saussure, qui, s'il préfère la métaphore du fleuve à celle des feuilles d'Horace, n'en déclare pas moins la langue en mouvement, chez Meillet, qui pose les jalons d'une typologie des changements linguistiques (1975 [1904-1905], p. 239-242). C'est aussi à cette conclusion qu'en arrive, dans un article récent, Vincent Nyckees. Après avoir écarté « déterminisme linguistique » et « déterminisme cognitif », il plaide en faveur d'« un déterminisme culturel » (Nyckees, 2000).

Le cas des abolitions révolutionnaires semble confirmer ces analyses : la suppression des référents détermine un changement de régime sémantique pour les mots qui les désignent. Le souvenir des choses peut cependant demeurer longtemps après qu'elles ont disparu, et leur nom devenir lieux de mémoire ; ce n'est que lorsque le souvenir s'est éteint, et si le matériau lexical n'a pas été réinvesti, que l'abolition des choses détermine la disparition des mots. Le processus de disparition, infléchi par la nature mémorielle de la langue et par la plasticité du signe, révèle, entre le temps de l'histoire sociale et celui de la diachronie linguistique, un léger décalage.

Références bibliographiques

DEIMIER Pierre, *L'académie de l'Art poétique*, Paris, Jean de Bordeaulx, 1610.

DESFONTAINES Pierre Guyot, *Racine vengé. Examen des Remarques de l'abbé d'Olivet sur les œuvres de Racine*, Avignon, s. n., 1739.

— *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, « Œuvres mêlées de M. de M. », Avignon, Pierre Girou, 1744, p. 25-48.

GOURNAY Marie de, *L'ombre de la damoiselle de Gournay*, Paris, Libert, 1626.

GUYTON de MOREAU Louis, *et alii, Méthode de nomenclature chimique*, Paris, Cuchet, 1787.

LA MOTHE LE VAYER François de, *Considerations sur l'éloquence française de ce tems*, Paris, Cramoisy, 1638.

RONSDARD Pierre de, *Œuvres complètes*, édition Pierre Laumonier, Paris, STFM, 1914-1975.
ROUSSEAU Jean-Jacques, *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, t. 5, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1761.
THOMAS Antoine Léonard, *Œuvres posthumes, Traité de la langue poétique*, t. 2, Paris, Desessart, 1802.
BEAUZÉE Nicolas, *Encyclopédie, Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, « Usage », 1765.
HORACE, *Art poétique*, [19 ou 18 av. J. C.], cité et traduit dans David Bouvier, *Le sceptre et la lyre*, Grenoble, Jérôme Millon, 2002.
SAINT-ÉVREMOND Ch. de, *La comédie des Académistes*, Paris, Nizet, 1976 [1643].
VAUGELAS Claude Favre de, *Remarques sur la langue française*, Paris, chez la veuve Jean Camusat, 1647.
[VILLEMAIN Abel-François], *Dictionnaire de l'Académie française*, Préface, Paris, Firmin-Didot, 1832.

AUROUX Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », *Les Idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution Française*, W. Busse et J. Trabant (éds), Amsterdam, John Benjamins, 1986, p. 259-276.
MEILLET Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, « Comment les mots changent de sens », Paris, Champion, 1975 [1904-1905].
NYCKEES Vincent, « Changement de sens et déterminisme socioculturel », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, nouvelle série, t. IX, *Théories contemporaines du changement linguistique*, Leuven, Peeters, 2000, p. 31-58.